

Budget supplémentaire 2019 "activités annexes concurrentielles" de la régie Eau de Paris

Délibération 2019-038

Exposé

Le Conseil d'administration dans sa séance du 14 décembre 2018 a approuvé le budget primitif lié aux activités annexes concurrentielles (AAC) de la régie Eau de Paris pour l'exercice 2019.

Le présent budget supplémentaire a pour objet d'ajuster les prévisions de crédits, en dépenses et en recettes.

	BP 2019	BS 2019		BS 2019	BP 2019
E X P L O I T A T I O N	5,72 M€	DEPENSES 6,07 M€		RECETTES 6,07 M€	5,72 M€
	2,99 M€	Charges d'exploitation 3,2 M€		Ventes de produits services 6,01 M€	5,66M€
	1,95 M€	Charges de Personnel 1,95 M€			
	0,08 M€	Charges financières et impôts 0,31 M€			
	0,7 M€	Autofinancement 0,61 M€		Amortissement subventions 0,06 M€	0,06M€
I N V E S T I S S E M E N T	0,26 M€	DEPENSES 0,39 M€		RECETTES 0,76 M€	0,85 M€
	0,11 M€	Annuité de la dette 0,11M€		Autofinancement 0,61 M€	0,7 M€
	0,09 M€	Investissements 0,22 M€			
	0,06 M€	subventions inscrites au compte de résultat 0,06 M€		Aides Agences de l'Eau, subventions, Tiers 0,15 M€	0,15 M€

Les recettes et les dépenses d'exploitation augmentent globalement de 0,35 M€, le résultat comptable prévisionnel est ramené à l'équilibre contre un résultat positif 0,09 M€ prévu au budget primitif.

Les dépenses d'investissement augmentent de 0,13 M€ et les recettes d'investissement baissent de 0,09 M€ suite à la baisse de l'autofinancement. La section d'investissement affiche un excédent de 0,369 M€.

Cette augmentation nécessite de revaloriser l'autorisation de programme 110 « Eau et Energie » de 92 000 € pour permettre le financement de ces nouvelles dépenses. L'autorisation de programme 110 est ainsi portée de 525 000 € à 617 000 €.

Le montant global des autorisations de programme sur le budget annexe des activités concurrentielles s'élève désormais globalement à 742 500 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement diminuent de 0,09 M€ suite à la baisse du résultat prévisionnel de la section d'exploitation du même montant.

La section d'investissement affiche au global un excédent de 0,369 M€. En tenant compte du report de l'excédent cumulé à fin 2018 de la section d'investissement, d'un montant de 0,388 M€, la section d'investissement du budget supplémentaire 2019 affiche finalement un excédent prévisionnel d'un montant de 0,758 M€.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-après mentionnés

Madame la Présidente du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris
Célia Blauel



Délibération du Conseil d'administration du : **28 juin 2019**

Affiché au siège de la régie le : **28 JUIN 2019**

Transmis au représentant de l'Etat le : **28 JUIN 2019**

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le : **28 JUIN 2019**

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.

